



L'arrêté du 28 avril 2020 (NOR : INTA 1933589A) fixe le nouveau régime de la délivrance des avis préalables par la Fédération Française de Tir.

L'arrêté prévoit donc deux situations :

- Pour une première demande d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes de catégorie B : maintien de l'obligation de trois tirs espacés d'au moins deux mois au cours des douze mois précédant la demande pour obtenir un avis favorable ; un registre de ces séances de tir contrôlées devra continuer à être tenu à cet effet par l'association sportive.
- Pour un renouvellement d'autorisation de détention d'armes (et par extension pour une nouvelle demande d'acquisition) : l'attestation porte sur la pratique régulière du tir pendant toute la période de la précédente autorisation. À noter que l'absence de pratique du tir pendant douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de cette attestation et à l'avis favorable de la Fédération. Un tir par an, au moins, demeure donc nécessaire.

Nous conseillons aux clubs de conserver une trace du passage de leurs membres par le moyen de leur choix (cahier de présence, badge d'entrée, carnet de passage etc.), mais cela résulte de la seule décision de leur Conseil d'administration. La Fédération Française de Tir n'impose rien de plus que ce qui est prévu dans l'arrêté.



En l'occurrence la société de tir " La Frontière " a décidé de conserver l'usage du carnet de tir.

<https://www.fftir.org/2020-nouveau-regime-de-la-delivrance-des-avis-prealables/>

	SÉANCES CONTRÔLÉES DE PRATIQUE DU TIR	
	Année 20__	Année 20__
Séance N° 1 Date - Cachet Signature du Contrôleur		
Séance N° 2 Date - Cachet Signature du Contrôleur		
Séance N° 3 Date - Cachet Signature du Contrôleur		

	SÉANCES CONTRÔLÉES DE PRATIQUE DU TIR	
	Année 20__	Année 20__
Séance N° 1 Date - Cachet Signature du Contrôleur		
Séance N° 2 Date - Cachet Signature du Contrôleur		
Séance N° 3 Date - Cachet Signature du Contrôleur		



CARNET de TIR
Certificat
de capacité et d'assiduité

36, rue Brunel - 75017 Paris
Tél. : 01 58 05 40 40 - Fax : 01 55 17 99 93